

Étaient présents:

Jean Saulnier, représentant employeur, SRHVQ
Richard Amnotte, représentant employeur, SPCIQ
Michel Boily, représentant syndical, SST
Éric Gosselin, représentant syndical, SST
André Lamoureux, représentant syndical

Invité(e):

Nancy Néron, inspectrice, CSST.

Ordre du jour:

1. Vérification de l'état du dossier de la formation en relation avec l'avis de la CSST

1. Vérification de l'état du dossier de la formation en relation avec l'avis de la CSST

À la demande de madame Nancy Néron, le comité paritaire en SST s'est réuni pour faire un rapport sur l'état de la situation en ce qui regarde l'application des exigences de formation imposées par l'avis de la CSST.

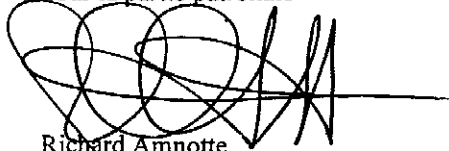
Le chef Amnotte remet aux participants un tableau synthèse de la situation au 27 mai 2002, préalablement parvenu à madame Néron par télécopieur le 28 mai 2002. Cette demande de rapport de situation fait suite à une demande par téléphone de la part de madame Néron.

À l'analyse du rapport présenté, madame Néron conclut que la situation se régularise et qu'elle suggère de clore le dossier, mais ce dernier peut être réouvert selon le cas.

L'Association fait état que le programme de formation découlant des exigences inscrites sur l'avis se déroule lentement. Elle considère qu'un suivi doit être fait pour l'application d'un programme d'ensemble pour la formation du personnel. À cet effet, l'Association fait référence au tableau de formation proposé par la Division de la formation du Service. Elle demande que l'échéancier soit respecté.


Le chef Amnotte ajoute à ce point qu'un comité de formation est mis sur pied afin de suivre les activités de cette division, étudier les besoins, déterminer les priorités et formuler des recommandations sur les orientations de la division. Madame Néron était satisfaite de cette démarche.

Pour la partie patronale



Richard Amnotte
Directeur adjoint

Pour la partie syndicale



Michel Boily
Secrétaire-trésorier adjoint